

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Présentation est faite par M. Fabrice NOCERA, Conseiller Municipal en charge de la Commission Communale des Finances, d'une demande d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif 2020 au mois d'avril.

Cette autorisation porte sur les 3 budgets dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2019 dont le détail est le suivant :

- 370 000 € pour le budget général
- 113 000 € pour le budget de l'eau
- 21 000 € pour le budget photovoltaïque

Avis favorable de l'assemblée.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES D'AFFOUAGE 2020

Après exposé de la proposition d'assiette des coupes d'affouage 2020 de l'Office National des Forêts par

M. Gilbert FREYDIER, Adjoint au Maire en charge de la Commission Communale de la Forêt, l'assemblée donne son accord.

SCHEMA DIRECTEUR ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. Michel HUGON, Adjoint au Maire, responsable de la Commission Communale de l'Eau, rappelle au Conseil Municipal qu'un schéma directeur d'alimentation en eau potable précédent a été élaboré sur la période 1999-2001. Mais, compte tenu de l'évolution de la réglementation, il est nécessaire de procéder à la mise de ce document. Un exposé en détail de l'étude proposée par NALDEO Ingénierie et Conseils est présenté par M. HUGON.

L'étude proposée se compose comme suit :

- Etude de base : 60 700 € hors taxes
- Etude travaux : 80 300 € hors taxes,
Soit un total de 141 000 € hors taxes

Le plan de financement de l'estimation du projet proposé est le suivant :

- 40 % de subvention du Conseil Départemental de la Drôme
- 40 % d'aide financière de l'Agence de l'Eau
- 20 % d'autofinancement

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la dépense estimée et son plan de financement prévisionnel.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Suite à la demande de la Trésorerie, avis favorable du Conseil Municipal pour l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public chargé des fonctions de Receveur de Commune pour l'année de gestion 2019 d'un montant de 468.48 € net.

SOUTIEN A LA COMMUNE DU TEIL

Suite au séisme du 11 novembre dernier qui a frappé la ville du TEIL en Ardèche, la commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. Le Maire du TEIL a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune de Marsanne s'inscrit donc dans cette démarche de solidarité en allouant une subvention de 1 500 € à la commune du TEIL après avis favorable du Conseil Municipal.

Fait à MARSANNE le 16/12/2019.

Le Maire,

Thierry LHUILLIER